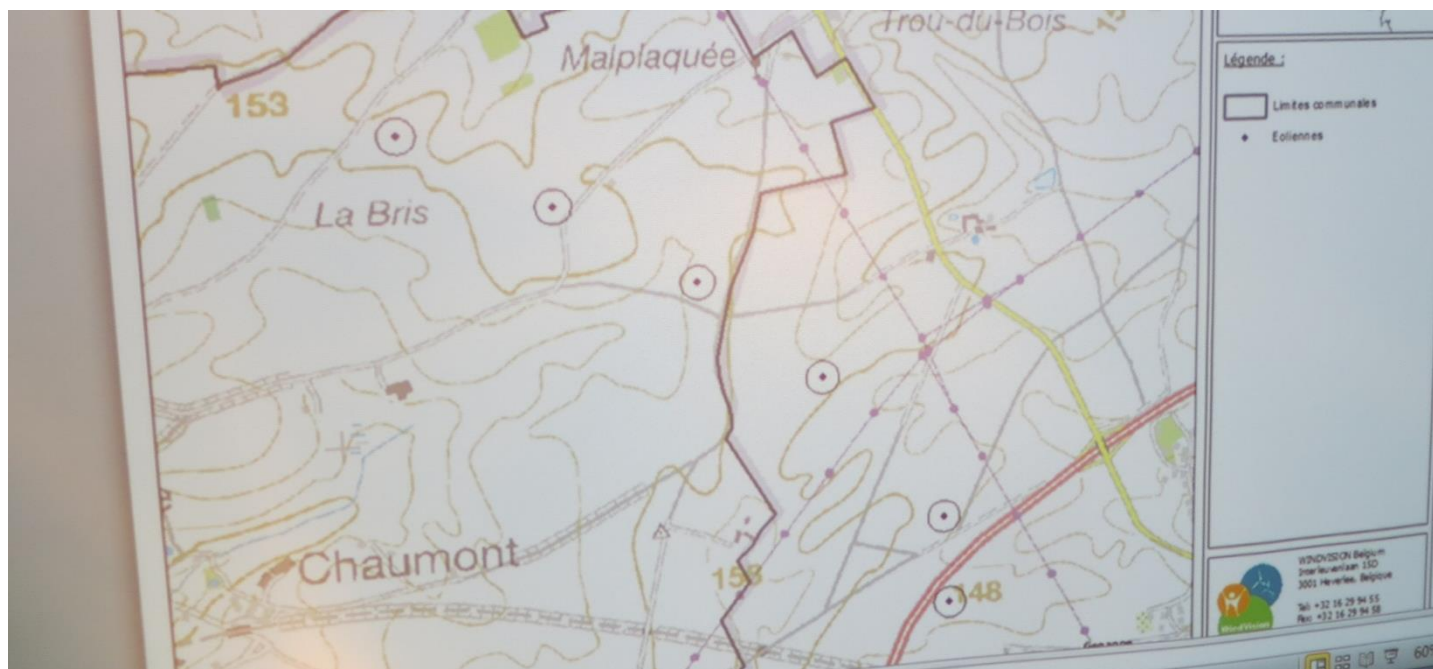


6 éoliennes entre Nivelles, Braine l'alleud et Genappe

lundi 20 juin, mardi 21 juin, jeudi 23 juin

Carte du projet



Chers Riverains,

Comme vous le savez peut-être déjà, un nouveau projet de parc éolien entre Genappe/braine-l'Alleud et Nivelles (sur le site de la Brie) est en cours de demande de permis par la société Windvision.

3 réunions d'information

- lundi 20 juin 2016 à 19h00 à l'hôtel Nivelles Sud
- mardi 21 juin 2016 à 19h00 à l'Espace 2000 (Genappe)
- jeudi 23 juin 2016 à 19h00 à la salle paroissiale de Baulers (Nivelles)

Pour rappel, des projets similaires introduits en 2002 (Nivéole sur Glabais-Genappe) et en 2008 (Greenwind – Baulers et Genappe) ont été refusés. Des projets encore plus imposants réapparaissent cycliquement aux mêmes endroits dans l'espoir d'arracher un permis en évitant les débats de fond, en période de vacances, en dit long sur le peu d'évolution du cadre juridique, de la volonté politique et des pratiques du secteur depuis tant d'années.

Le débat réducteur (que les promoteurs tentent d'instaurer pour polariser l'opinion publique) n'est donc pas de savoir si les riverains sont pour ou contre l'éolien en général mais bien de se poser la question de comment organiser une planification du développement éolien respectueux de l'intérêt de la collectivité et non d'une minorité de spéculateurs qui, sous des couverts de sociétés belges, sont, la plupart du temps, des sociétés étrangères venues kidnapper nos ressources et nos paysages.

Lorsque ces questions de fond ont été abordées, le politique a toujours promis de prendre le taureau par les cornes et d'arrêter de subir ces initiatives privées spéculatives, force est de constater que ces intentions sont restées sans suite.

En 2015, l'A.S.B.L. « DU COTE DES CHAMPS » n'a pas rejeté le projet d'implantation d'un parc éolien à Nivelles-Sud par la société Ventis, estimant que le paysage était déjà impacté par les autoroutes E 19-E420. L'A.S.B.L. s'est positionnée dans l'optique du Ministre DI ANTONIO, qui proposait d'implanter les parcs éoliens le long des autoroutes et des voies ferrées.

L'A.S.B.L. va encore plus loin en proposant de les implanter dans les parcs industriels, comme cela se fait en Flandre.

Pour le projet de Ventis à Nivelles-Sud (2016), l'A.S.B.L. avait émis des recommandations pour chacune des 5 éoliennes prévues et avait demandé la suppression de la 1ère éolienne trop proches des habitations.

Cette éolienne ayant été supprimée, l'A.S.B.L. a laissé faire le projet car conforme aux directives qu'elle s'était imposées. Elle n'a donc rentré aucun avis défavorable pour ce projet.

Un des gros problèmes dans le dossier était que la participation citoyenne devait être d'au moins 45 %, ce taux avait été formellement confirmé par l'Echevin Pascal RIGOT. Or, la participation citoyenne s'est limitée à 25 %, une participation éventuelle qui ne permettra qu'une intervention minoritaire dans la gestion de la société et la redistribution des profits.

Au bout de tant d'années d'implication dans ces différents dossiers, nous avons l'impression que rien ne change dans ce mauvais film qui pourrait s'intituler « Pour une poignée de dollars.... ». Quels que soient la fréquence et l'intensité des coups de butoirs successifs, nous ne céderons pas sur notre position quant à l'importance du volet citoyen et de l'intérêt des riverains que nous représentons.

Dès lors, de manière générale, nous considérons que la réduction de la production des gaz à effets de serre est un enjeu majeur et urgent, qui doit s'inscrire dans une stratégie globale, cohérente et efficace. Et qu'il n'existe pas de politique de réduction des consommations à l'échelle locale et régionale que dans ce cas la production d'énergies renouvelables n'a pas un impact positif sur ces enjeux.

Par notre expérience dans l'étude de projets précédents, par la réflexion que nous menons depuis des années sur cette problématique, nous désirons mettre fin à la langue de bois et pousser nos décideurs aux véritables débats et actions. En effet, le monde politique préfère : laisser les nuisances aux riverains, laisser les profits à des sociétés privées et tout cela de manière totalement anarchique (sans planification).

De manière particulière, en ce qui concerne ce projet, il s'agit d'un mélange du projet de la S.A. Nivéole '(2002)¹ et de celui de S.A. Greenwind 2008 (ces deux projet n'ayant pas reçu le permis), le tout en pire.

Les villages de **Baulers, Lillois, Thines et Genappe** sont directement impactés.

Il avait été décidé que Nivelles devait accueillir **un** parc éolien sur son territoire. C'est quasi chose faite, il sera implanté à Nivelles-Sud.

Nous ne marquons pas notre accord pour un parc éolien sur notre territoire quand celui-ci impacte à ce point le paysage, est déraisonnablement proche des habitations et reste un projet financier sans intérêt pour la collectivité.

Le projet « Windvision » détruit l'environnement et le paysage et ce parc éolien ne pourra pas s'intégrer dans le bâti existant (ce que nul ne peut ignorer au vu, e.a. des refus précédents).

De même, à titre d'exemple, dans son Power-Point de présentation, Windvision reconnaît que les éoliennes provoquent des perturbations sur le réseau hertzien et que l'implantation des 6 éoliennes ne peut donc se faire que sur des couloirs très étroits, compte-tenu du faisceau hertzien de la RTBF, de l'émetteur de la RTBF, des Faisceaux Base et de l'émetteur.

Nous répondons simplement à Windvision que, d'une part, ce n'est pas le problème des habitants, mais que, d'autre part, il s'agit bien là de la preuve que les éoliennes perturbent les champs électromagnétiques, aussi peut-on se poser la question de savoir si elles ne sont pas un danger pour l'homme avec une telle proximité.

Enfin, en conclusion, seule **votre mobilisation** permettra de mettre fin à cette spirale spéculative infernale. Voilà pourquoi, nous comptons sur votre présence et votre implication tant

- lors de la séance d'information non officielles organisée par les promoteurs ce lundi 20 juin 2016 à 19h00 à l'hôtel Nivelles Sud
- que lors de la séance d'information officielle de ce mardi 21 juin 2016 à 19h00 à l'Espace 2000
- et le 23 juin 2016 à 19h00 à la salle paroissiale de Baulers 1er étage (rue de l'Eglise n°3) pour définir une stratégie de réponse à ce projet car nous n'aurons que très peu de temps pour réagir.

¹ Pour rappel :

Le refus de permis du projet Nivéole de 2002 fut motivé, entre autres, par la non intégration dans le cadre bâti et non bâti, le non-respect des articles 110 à 114 du C.W.A.T.U.P, les divers avis défavorables (dont la commune de Genappe, la commission royale des monuments,...), les arrêts 115.627 et 124.640 du conseil d'état,....

- qu'il n'existait encore aucun autre parc éolien en co-visibilité (de nombreux parcs ont été installés depuis et d'autres ont reçu leur permis)
- que les éoliennes prévues avaient une hauteur de 100 m (contre 150 m pour le projet actuel)